



**COMITE
DEPARTEMENTAL
DU SPORT EN
MILIEU RURAL**



**COMITE
REGIONAL
DU SPORT EN
MILIEU RURAL
HAUTS de
FRANCE**



Aux foyers ruraux, associations et responsables badminton du
CDSMR NORD
&
CRSMR Hauts de France

Objet : critérium départemental & régional de BADMINTON 2020.

Madame, Monsieur,

Le Comité Départemental et régional du Sport en Milieu Rural organisent, comme chaque année, leur critérium de badminton des Foyers Ruraux et associations affiliées.

Ceux ci se présenteront sur une journée, par catégorie, comprenant une phase qualificative et une phase finale. En fonction du nombre d'inscrits, nous adapterons l'organisation de ces deux critères sur la journée. Pour participer à ces manifestations qui se dérouleront le

**Dimanche 16 février à l'OGS de Grande-Synthe à 9h00 (accueil 8h45)
Salle du Noormeulen
Rue du Comté des Flandres
59760 GRANDE-SYNTHE**

Renvoyez le bulletin d'inscription ci-joint, par mail à decorte.stephane@hotmail.fr
Toutes les équipes sont les bienvenues.

ATTENTION : PAS DE DOUBLE TABLEAU POSSIBLE.

RESTAURATION RAPIDE ASSUREE SUR PLACE

En espérant répondre à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la commission badminton
CDSMR59
Bernard BRULIN

Le Président du CDSMR 59 et du
CRSMR hauts de France
Régis BOULANGER

Pour des problèmes de disponibilités de salle, de festivités du carnaval, des élections et des dates des différents tournois en cours, des vacances d'hiver et de printemps, et après consultation, c'est la seule journée compatible pour une très grande partie des joueurs.
A nous de gérer au mieux ces deux journées en une

Règlementation du critérium de badminton 2019/2020

Tout club (foyer rural ou association) pratiquant en son sein l'activité badminton et engageant des équipes constituées de joueurs du même club, titulaires de la licence sportive FNSMR 2019-2020 prise avant le 31 janvier 2020 (accompagnée d'un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique du badminton en compétition ou du questionnaire de santé), est autorisé à participer aux rencontres organisées par les comités départementaux. Chaque département peut fixer des règles particulières en fonction de ses spécificités mais doit dans ce cas en informer la FNSMR en début de saison.

Cas particulier des clubs isolés ou non fédérés en comités sportifs : dans le cas de figure où le nombre de ces clubs isolés désirant participer au critérium n'excède pas trois, ceux-ci doivent opter pour le CDSMR voisin et s'engager dans les phases qualificatives dans les conditions du département organisateur.

Dans le cas de figure où le nombre de ces clubs isolés désirant participer au critérium est supérieur à trois, des phases qualificatives seront organisées de manière territoriale (département, région) par la FNSMR.

En tout état de cause, la liste des clubs entrant dans l'une ou l'autre de ces catégories, doit être communiquée au siège national en début de saison.

Règles générales

Pour participer au critérium national de badminton, tous les joueurs doivent être en possession de la licence sportive FNSMR 2019-2020 prise avant le 31 janvier 2020 accompagnée d'un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique du badminton en compétition ou du questionnaire de santé, selon les cas. Pour les licenciés de la FFBAD, Les joueurs classés P, D7, D8 et D9 sont autorisés à participer au critérium, un seul joueur D7, D8 ou D9 par équipe.

Le classement retenu étant celui au premier janvier de l'année N du critérium.

Dans la logique de l'esprit de la pratique sportive pour tous portée par la FNSMR, et pour favoriser la convivialité, le critérium de badminton n'est ouvert qu'aux équipes de doubles.

Afin de pallier le manque d'équipe jeune, la commission badminton de la FNSMR souhaite vivement que chaque CDSMR présente au moins une équipe jeune et augmente le nombre d'équipes qualifiées.

1) neuf catégories sont proposées :

- Double féminin adultes
- Double féminin vétérans
- Double masculin adultes (+ de 16 ans au 1er septembre 2019)
- Double masculin vétérans
- Double mixte adultes (+ de 16 ans)
- Double mixte vétérans
- Double jeunes -16 ans. Mixité possible
- Double enfants – de 14 ans. Mixité possible
- Double enfants – de 12 ans. Mixité possible

Pour rappel :

- catégorie – de 16 ans : avoir moins de 16 ans au 1er septembre 2019
- catégorie – de 14 ans : avoir moins de 14 ans au 1er septembre 2019
- catégorie – de 12 ans : avoir moins de 12 ans au 1er septembre 2019
- catégorie + de 45 ans : somme de l'âge des 2 joueurs supérieure ou égale à 90 ans, le plus jeune doit avoir 40 ans au moins)

Pour toutes les catégories, les équipes sont composées de 2 joueurs. En cas d'empêchement avant le critérium, il conviendra d'appeler les responsables FNSMR qui statueront sur les propositions de remplacement.

Les équipes de ces catégories de chaque département sont qualifiées :
moins de 12 ans, moins de 14 ans, moins de 16 ans, double femme (senior ou vétéran), double mixte vétéran, double homme vétéran.

Pour les catégories de moins de 12 ans et de moins de 14 ans, les équipes se rencontreront sur des matches en simple et en double.

Tout joueur engagé dans une catégorie ne peut évoluer dans une autre.
Tout surclassement nécessite un certificat médical spécifique.
Les équipes doivent être constituées de joueurs ou joueuses d'un même club.

Encadrement des mineurs :

Temps de compétition :

Le comité organisateur prévoit une personne responsable pour suivre les équipes jeunes sur le temps de compétition, à défaut de responsable nommé par le comité organisateur, les clubs devront prévoir un adulte non joueur pour suivre ces équipes jeunes.

Temps hors compétition :

C'est un adulte validé par le club qui est responsable de la ou des équipes jeunes de ce club.

L'annonce de la nomination de ce ou ces responsables mis à disposition par le comité organisateur sera communiquée le plus rapidement possible.

2) Le nombre total d'équipes pour la finale nationale est limité à 84 soit :

- 18 pour les catégories double femme,
- 10 pour les catégories double jeune moins de 16 ans,
- 10 pour les catégories double enfant moins de 14 ans
- 10 pour les catégories double enfant moins de 12 ans
- 18 pour les catégories double homme adultes
- 18 pour les catégories double mixte adulte

En 2020, le comité technique va expérimenter un nouveau fonctionnement pour les catégories adultes. Afin de garder le caractère « sport pour tous » de notre fédération, le critérium accueillera les équipes sur deux niveaux :

- un niveau compétition classique où les joueurs se rencontrent dans leur catégorie avec matches de poules, plutôt destinés aux compétiteurs aguerris (« pour la win »)
- un niveau compétition loisirs, plutôt destinés aux joueurs débutants ou confirmés souhaitant (re)découvrir la rencontre (« pour le fun »)

Dans ce cadre, chaque comité pourra inscrire ses d'équipes dans les deux niveaux, en veillant à en inscrire autant dans chaque niveau (dans la mesure du possible).

Bourse aux partenaires :

Pour les catégories femmes, vétérans, jeunes, la commission propose aux joueurs n'ayant pas trouvé de partenaire de se signaler. La commission constituera des équipes pour participer au critérium.

3) Les règles de jeu applicables sont celles de la FFBAD, sauf en ce qui concerne les volants qui seront confectionnés en matériaux synthétiques avec embout liège (mavis 500 ou mavis 2000)

4) Le tableau de la liste des équipes qualifiées avec le nom des joueurs devra être adressé par le CDSMR (signé du président) à la FNSMR le plus tôt possible après la phase départementale et au plus tard le 3 avril 2020.

5) Afin d'assurer le bon déroulement des épreuves, le forfait des équipes qualifiées pour les phases finales ne sera accepté qu'en cas de force majeure. Dans tous les cas, tout forfait devra être motivé et signalé à la FNSMR dans les plus brefs délais. Les responsables statueront sur les propositions de remplacement.

6) Les équipes constituées veilleront à arborer dans la mesure du possible, un équipement vestimentaire homogène.

7) Les délégués officiels de la FNSMR sont chargés de l'application du règlement et sont seuls habilités à prendre des décisions en cas de litige, leurs décisions sont sans appel dans le respect des statuts de la FNSMR et de la philosophie du mouvement rural.

Déroulement et calendrier

Phases départementales : du 1er septembre 2019 au 31 mars 2020

Envoi de la liste des équipes qualifiées avec le nom des joueurs au plus tard le 3 avril 2020

Phase nationale : 30 et 31 mai – Seine-Maritime

Droits d'inscription et frais de déplacement

Le montant des droits d'inscription aux finales nationales est fixé à 12€ par équipe. Les frais de déplacement pour la phase finale seront pris en charge par la FNSMR, sauf dispositions particulières selon les conditions suivantes : 0,04€/compétiteur/km. Un accompagnateur adulte sera pris en charge pour une équipe jeune suivant le même barème.

Le nombre de kilomètres sera établi par la FNSMR d'après les références du site www.mappy.fr sur la base du trajet le plus rapide.

La FNSMR se réserve le droit de ne pas participer aux frais de déplacement des associations dont le fonctionnement n'est pas conforme à l'article 5 de ses statuts.

Responsables nationaux

Responsables élus :

Marie BROST : marie.brost@gmail.com – 06 83 17 24 81

Conseiller Technique :

Christophe Normand : cdsmr02@hotmail.fr – 06 62 95 15 07

Pour tout renseignement complémentaire sur le critérium départemental et régional vous pouvez joindre :

Stéphane DE CORTE au 06 12 90 11 08 ; decorte.stephane@hotmail.fr

Bernard BRULIN au 06 87 28 83 70 ; brulinb@wanadoo.fr

Renvoyez le bulletin d'inscription ci-joint, par mail à decorte.stephane@hotmail.fr

Participation financière CRITERIUM DEPARTEMENTAL: 5,00 € xéquipes
=€ ; chèque à l'ordre du CDSMR 59.

Participation financière CRITERIUM REGIONAL : 5,00 € xéquipes
=€ ; chèque à l'ordre du CRSMR HDF.

Possibilité de régler sur place

Les équipes de la Somme pourront réaliser leur critérium départemental à l'OGS de Grande-Synthe et participer en parallèle au régional.

LIRE le REGLEMENT POUR TOUTES INFOS SUPPLEMENTAIRES VIS-A-VIS DES
TABLEAUX JOINTS

A renvoyer AU PLUS TARD le 31 JANVIER 2020 à l'adresse mail ci-dessous :

decorte.stephane@hotmail.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

CRITERIUM DEPARTEMENTAL BADMINTON DES FOYERS RURAUX 16 FEVRIER 2020

Nom du Foyer Rural ou Association:

Personne à contacter :

Adresse :

Tél. portable : Mail :

Renvoyez le bulletin d'inscription ci-joint, par mail à decorte.stephane@hotmail.fr

Liste des équipes non limitée

NOMS PRENOMS	CLUB ou FOYER RURAL	DATE DE NAISSANCE	N° LICENCE	DEPARTEMENTAL 2020	N° EQUIPE
MOINS DE 12 ANS, avoir moins de 12 ans au 1er septembre 2019					
					1
					2
					3
MOINS DE 14 ANS, avoir moins de 14 ans au 1er septembre 2019					
					1
					2
					3
MOINS DE 16 ANS, avoir moins de 16 ans au 1er septembre 2019					
					1
					2
					3
DOUBLE MIXTES (+ de 16 ans)					
					1
					2
					3
DOUBLE MASCULINS (+de 16 ans)					
					1
					2
					3
DOUBLE DAMES (+ de 16 ans)					
					1
					2
					3
DOUBLE MIXTE VETERAN					
					1
					2
					3
DOUBLE HOMME VETERAN					
					1
					2
					3

BULLETIN D'INSCRIPTION

CRITERIUM REGIONAL BADMINTON DES FOYERS RURAUX 16 FEVRIER 2020

Nom du Foyer Rural ou Association:

Personne à contacter :

Adresse :

Tél. portable : Mail :

Renvoyez le bulletin d'inscription ci-joint, par mail à decorte.stephane@hotmail.fr

Liste des équipes non limitée

NOMS PRENOMS	CLUB ou FOYER RURAL	DATE DE NAISSANCE	N° LICENCE	DEPARTEMENTAL 2020	N° EQUIPE
MOINS DE 12 ANS , avoir moins de 12 ans au 1er septembre 2019					
					1
					2
					3
MOINS DE 14 ANS , avoir moins de 14 ans au 1er septembre 2019					
					1
					2
					3
MOINS DE 16 ANS , avoir moins de 16 ans au 1er septembre 2019					
					1
					2
					3
DOUBLE MIXTES (+ de 16 ans)					
					1
					2
					3
DOUBLE MASCULINS (+de 16 ans)					
					1
					2
					3
DOUBLE DAMES (+ de 16 ans)					
					1
					2
					3
DOUBLE MIXTE VETERAN					
					1
					2
					3
DOUBLE HOMME VETERAN					
					1
					2
					3

LIRE le REGLEMENT POUR TOUTES INFOS SUPPLEMENTAIRES VIS-A-VIS DU TABLEAU

A renvoyer AU PLUS TARD le 31 JANVIER 2020 à l'adresse mail ci-dessous :

decorte.stephane@hotmail.fr